



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Séance d'information

La situation au Darfour (renvoi à la CPI conformément à la résolution 1593)

New York, le 19 juin 2019

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d'abord remercier Madame la Procureure Fatou Bensouda pour son rapport écrit et l'exposé fort éclairant qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité.

Monsieur le Président,

En 2005, suite au rapport de la Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme commises au Darfour, le Conseil de sécurité, agissant sous le chapitre VII de la Charte, adoptait une résolution historique en renvoyant pour la première fois une situation à la Cour pénale internationale.

Ce faisant, le Conseil envoyait un signal fort non seulement aux victimes de ces crimes atroces mais aussi à leurs auteurs pour qui il doit être clair qu'ils n'échapperont pas à la justice, où qu'ils se trouvent.

En décembre dernier, malgré les progrès importants accomplis dans le cadre de l'enquête, la situation telle que la Procureure la présentait au Conseil restait inchangée par rapport à celle que nous connaissions depuis plusieurs années. En raison du manque de coopération des Etats, dont le Soudan, aucun des cinq suspects dans la situation au Darfour n'avait été arrêté ni remis à la Cour.

Suite aux développements de ces derniers mois au Soudan, le gouvernement de transition dispose d'une opportunité de rendre enfin justice aux victimes. Le

processus de transition politique, entamé suite à l'arrestation de l'ancien Président Al Bashir le 11 avril dernier, permet en effet d'envisager l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre la Cour pénale internationale et le Soudan.

Monsieur le Président,

Le cadre juridique à la base de la coopération dont la Cour doit bénéficier de la part des autorités soudanaises est très clair. Dans son arrêt du 6 mai dernier, la Chambre d'appel de la CPI a confirmé sans équivoque que le Soudan était tenu, conformément à la résolution 1593 de ce Conseil, de coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur. Par conséquent, il incombe aux autorités du Soudan, aujourd'hui comme demain, d'exécuter les mandats d'arrêt délivrés par la CPI contre les personnes recherchées dans le cadre de la situation au Darfour.

Or, la présente situation est inédite. Pour la première fois depuis la délivrance des différents mandats d'arrêt, plusieurs des suspects sont aujourd'hui détenus. Outre M. Al Bashir, il semble en effet que deux des quatre autres suspects recherchés par la Cour, MM. Harun et Hussein, aient également été arrêtés le 11 avril dernier.

Comme le rappelle à juste titre le Bureau du Procureur dans son rapport, le principe de complémentarité – pierre angulaire du Statut de Rome ayant établi la CPI – implique que les suspects pourraient parfaitement être poursuivis au Soudan pour autant que les principes énoncés au Statut soient respectés.

Dans ces circonstances, la Belgique encourage vivement les autorités soudanaises à montrer l'exemple en respectant leurs obligations internationales et en répondant favorablement à l'invitation de la Procureure à entamer un dialogue afin de s'assurer que les personnes visées par un mandat d'arrêt seront traduites en justice, devant la CPI ou au Soudan.

Monsieur le Président,

Pour la Belgique, la situation au Darfour ne peut être isolée de la situation dans le reste du Soudan. La poursuite que nous constatons dans la région des violations des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier les violences sexuelles et à caractère sexiste, est inacceptable. Dans le contexte actuel, le soutien du Conseil de sécurité à la Cour, qui reste compétente pour tous les

crimes les plus graves commis au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002, est donc plus que jamais primordial.

La lutte contre l'impunité est, à juste titre, au cœur des aspirations du peuple soudanais. Il est en effet évident que la justice sera une pièce indispensable de toute solution de paix durable au Darfour comme dans le reste du Soudan. Aujourd'hui encore, des victimes des crimes commis au Darfour assistent depuis les tribunes du public à cette séance d'information avec la Procureure. Ne les décevons pas. Il est de notre devoir de tout faire pour que, lors de la présentation du prochain rapport de la Procureure dans six mois, des progrès significatifs aient été accomplis et permettre ainsi que justice puisse leur être rendue.

Je vous remercie.